



ANNEXE CONVENTION  
PROGRAMME DE FORMATION

1. **Intitulé de l'action de formation** : Fertilisation et protection des cultures : maîtrisez la réglementation bio applicable aux intrants
2. **Objectifs pédagogiques** :
  - Connaître la réglementation AB spécifique aux intrants
  - Être capable d'évaluer la conformité en AB des fertilisants et des produits de protection des cultures
3. **Public et prérequis** :  
Fabricants ou distributeurs de fertilisants et produits de protection des cultures  
Prérequis : RAS
4. **Modalités** : inter-entreprises
5. **Dates, durée et horaires**:  
Dates :  
Durée : 6 heures  
Horaires : de 9.00 à 12.30 puis 14.00 à 17.00
6. **Lieu de la session** : ECOCERT - BP 47 - 32600 L'ISLE JOURDAIN

## 7. Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

### Moyens techniques :

- ✓ documents techniques remis aux stagiaires
- ✓ paper-board
- ✓ Diaporama power point avec vidéo-projecteur

### Moyens pédagogiques :

Une approche participative sera privilégiée par le formateur. La session de formation proposera une alternance d'exposés et d'échanges avec les stagiaires.

Pour animer la formation, différentes phases pourront être proposées :

- Travaux de réflexion de groupe
- Retours d'expérience du formateur
- Mises en situation pratiques

### Moyens humains : Formateur ECOCERT

## 8. Dispositif de positionnement et d'évaluation des résultats :

### • Positionnement initial

Avant la session, le formateur contacte chaque participant afin d'évaluer les connaissances, les besoins et les projets de chacun, ce qui permet d'adapter le contenu, les illustrations et les exercices ou mises en situation.

La formation démarre par un échange entre le formateur et les participants afin d'évaluer à nouveau les compétences de départ de chaque participant et afin de proposer en début de session une mise à niveau des compétences le cas échéant.

### • Evaluation des stagiaires

Les procédures d'évaluation se concrétisent par des travaux pratiques, un contrôle de connaissances oral et des fiches d'évaluation distribuées à l'issue de la formation.

Une feuille de présence sera signée par les stagiaires et le formateur pour justifier la réalisation de la formation.

### • Remise d'une attestation

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire par l'organisme de formation. Elle mentionne les objectifs (exprimés de manière opérationnelle), la nature et la durée précise de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation à distance.

## 9. Contenu détaillé de la formation

### Présentation de la réglementation spécifique aux intrants Utilisables en AB

#### *Focus sur les engrais et amendements et les produits de protection des cultures Règlements UE et NOP*

- **Présentation d'Ecocert**
- **Définition du terme « Intrants »**
- **Règlement Européen**
  - Que dit le règlement cadre 834/2007 ?
  - Que dit le règlement d'application 889/2008 ?
    - Focus sur les annexes I et II
  - Exercices
- **Règlement NOP (USA)**
  - Que dit la réglementation ?
    - Focus sur le 205.601 et le 205.602
    - Comment distinguer un produit synthétique d'un produit non-synthétique ?
  - Exercices et mise en parallèle des deux règlements
- **Présentation du Service Intrants**